

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 25 novembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Blanchet, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° V du 25 novembre 2021

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 POUR LES UNIONS DÉPARTEMENTALES DE SYNDICATS REPRÉSENTATIVES DANS LE DÉPARTEMENT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

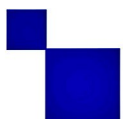
Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE aux organisations syndicales les subventions suivantes :

- 105 514 euros à l'Union Départementale des syndicats de la Confédération Générale du Travail (U.D. - C.G.T.) 93
- 67 403 euros à l'Union Départementale des syndicats de la Confédération Française et Démocratique du Travail (U.D.-C.F.D.T.) 93
- 55 649 euros à l'Union Départementale des syndicats de Force Ouvrière (U.D.-F.O.) 93
- 29 945 euros à l'Union Départementale des syndicats de la Confédération Générale des Cadres (U.D. CFE-CGC) 93
- 23 617 euros à l'Union Départementale des syndicats de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (U.D.-C.F.T.C.) 93
- 23 054 euros à la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) 93
- 22 888 euros à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) 93



- 14 132 euros à l'Union Syndicale Solidaires de Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE les avenants à conclure avec les organisations syndicales citées ci-dessus, dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Vote(s) contre de :

*M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura*

Abstention(s) de :

*M. Monot, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 10	Abstentions : 2
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*